



Contrat de Rivière

Arly • Doron • Chaise

Albertville
Allondaz
Beaufort sur
Doron
Césarches
Cohennoz
Cons Sainte
Colombe
Crest Voland
Faverges
Flumet
Hauteluze
La Giétaz
Le Bouchet
Montcharvin
Marlens
Marthod
Megève
Notre Dame de
Bellecombe
Pallud
Praz sur Arly
Queige
Saint Ferréol
Serraval
St Nicolas
la Chapelle
Thénésol
Ugine
Venthon
Villard sur Doron

COMITE de PILOTAGE

COMPTE RENDU

DATE & LIEU	21/02/12 - Mairie d'Ugine	
EMIS PAR	Sophie Lecacher	
POINTS A L'ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmation 2012 (projets, avancement), ✓ Point sur l'organisation administrative et financière des projets : articulation entre les maitres d'ouvrages, le Syndicat Mixte, les partenaires techniques et financiers, formalisation dans le guide – mode d'emploi du contrat de rivière à destination des collectivités-maitres d'ouvrages, présentation et validation ✓ Point sur l'organisation et l'articulation des instances de suivi des projets et du contrat : comité technique, comités de pilotages, ✓ Création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly – point sur l'avancement et le déroulement de la procédure. 	
PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none"> - Luc WUILLAUME, Vice Président CORAL, - Yann JACCAZ, Maire Praz sur Arly - Dominique DOIX, Président CC Beaufortain - Romain PANSARD, Chambre agriculture Savoie Mont Blanc - Jean Louis RICхарME, Maire Serraval - Mathias LOUIS, Conseil Régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel VALLAT, FSPMA - Florence JAVION, Agence de l'eau - Virginie BOURGOIN, CPNS - Clémence CARDOT, CC Beaufortain - Christian MOUREMBLES, CG73 - Philippe NOUVEL, DDT73 - Sophie LECACHER, Com'Arly
EXCUSES	<ul style="list-style-type: none"> - Philippe GARZON, Président du Comité de rivière - Christiane DETRAZ, Présidente Com'Arly - Emmanuelle LONJARET, DREAL - Thomas MARTIN, ASTERS - Danielle TEYSONNEYRE, CG74 - Sylviane GROSSET JANIN, Maire Megève 	
DIFFUSION +	-	

1/RAPPEL DE L'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DU CONTRAT :

INFO	Luc Wuillaume rappelle les différentes étapes de la procédure d'instruction du Contrat de rivière
	<ul style="list-style-type: none">- Validation du programme d'actions par le Comité de rivière – 28/06/11,- Transmission du dossier définitif de candidature au Préfet de la Savoie en août 2011,- Phase d'instruction :<ul style="list-style-type: none">o délibération favorable du Conseil Général de la Savoie, en octobre 2011o délibération favorable du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de Haute Savoie, en juin 2011o avis favorable de la Commission Développement Rural, Eau et Environnement (DRE) du Conseil Général de la Haute Savoie – délibération prévue pour mars 2012.o avis favorable du Comité technique régional– délibération du Conseil Régional prévue en mars 2012. Présentation du dossier par Philippe GARZON et Dominique DOIX. - Comité d'agrément 24/02 prochain,

2/PROGRAMMATION 2012 :

DISCUSSION → CONCLUSIONS	Le tableau annexé au présent compte rendu présente l'état d'avancement des opérations inscrites au contrat en priorité 2012 (mis à jour depuis la réunion)
<u>A1-205 : Optimisation du réseau de collecte de St Nicolas – SIEPAM, opération extension du réseau – protection du captage des Mouilles – St Nicolas</u> → Ce dossier ne semble pas avoir été reçu au CG73 et Agence de l'eau – point à vérifier avec le SIEPAM par Agence et CG73	
<u>A1-201 : Projet d'unités collectives d'épuration – Serraval :</u> Le schéma général d'assainissement a été transmis à la DDT74 début 2011. Aucun retour n'a été fait pour l'instant. → Point à faire avec DDT74 par le Contrat	
<u>A2-201 : Suivi et réduction des substances dangereuses sur les sites prioritaires :</u> A partir de 2012, les STEP >10 000 EQH sont concernées. Contrairement à ce qui est indiqué dans la fiche action, la STEP d'Ugine n'est pas concernée car sa charge moyenne est <400 kg de DBO.	
<u>A3-202 : Animation du programme d'action agricole :</u> <p>Dans le cadre de la fiche action, le volume d'animation a été quantifié mais le mode d'animation n'a pas été fixé. Deux alternatives se présentent, l'externalisation de la prestation ou l'internalisation via un recrutement par les collectivités.</p> <p>Florence Javion souligne que l'Agence souhaite que les collectivités locales s'emparent de cette problématique en prenant en charges l'animation agricole via un recrutement. C'est d'ailleurs une clause figurant dans l'engagement de l'Agence dans la partie contractuelle du contrat.</p> <p>Mathias Louis précise que dans la partie contractuelle du contrat seuls 2 postes sont inscrits (technicien et chargée de mission) risquant de poser problème vis-à-vis du financement de ce 3^{ème} poste.</p> <p>Sophie Lecacher précise que cette question avait été abordée au moment de la rédaction du contrat. Il avait été convenu que dans la mesure où le type d'animation n'était pas encore arrêté, 2 postes étaient inscrits et par la suite un poste complémentaire pourrait être demandé sans qu'il n'y ait de blocage (relevant de la politique emploi du Conseil Régional).</p> → L'engagement du Conseil Régional sur le volet animation est à vérifier rapidement <p>Romain Pansard précise que la Chambre d'agriculture se positionne aujourd'hui à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- en tant que maître d'ouvrage – hypothèse écartée dans ce cas,- en tant que partenaire de la démarche,- en tant que prestataire pouvant apporter une expertise technique. <p>Vis-à-vis de l'échéancier de mise en œuvre du dispositif d'animation, il faut souligner que les dispositions du PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage) sont en cours jusqu'à fin 2013.</p>	

Vis-à-vis de la mise en place d'un tel dispositif, se pose la question de la façon de mettre en place un dispositif qui soit fonctionnel et complémentaire avec les missions actuelles des agents de la Chambre d'agriculture, qui interviennent notamment au niveau des groupements agricoles et des exploitations (conseillers territoriaux – conseillers exploitations).

Il est fait référence au dispositif mis en place en 2011, sur le contrat de bassin Isère en Tarentaise. Un recrutement par une entente de collectivités a été réalisé (mission de 18 mois ramené à 12 mois) avec en appui, le recours à des prestations d'expertises techniques de la Chambre d'agriculture (titulaire du marché bon de commande).

Compte tenu de la multiplication des dispositifs d'animation territoriale et de la difficulté à financer ces postes, se pose la question des missions des différents partenaires.

→ Il est proposé de mettre en place un groupe de travail (comité technique) pour avancer sur cette action.

B1-101 et B1-102 : Programme pluriannuel de gestion des boisements de berges et travaux de limitation de la propagation des invasives :

Dans le cadre de l'élaboration des dossiers de DIG (un dossier par maître d'ouvrage), un stagiaire va être recruté de mars à août 2012. L'objectif est d'élaborer les dossiers réglementaires. Les collectivités concernées sont Megève, Praz, Serraval, le Bouchet, Com'Arly et CoRAL. A noter que la CC Beaufortain dispose déjà d'une DIG et la CC du Pays de Faverges ne souhaite pas se substituer aux riverains, développement d'une politique de structuration des riverains dans le cadre d'associations syndicale.

Pour 2012, la CC Beaufortain (SATERCE/CG73) a établie un programme de travaux d'entretien, restauration des boisements et de lutte contre la propagation des invasives. Le dossier de demande de subvention a déjà été adressé à l'Agence de l'eau et au CG73. Dans la mesure où le contrat de rivière sera signé début 2012, ce dossier pourra également être transmis au Conseil Régional afin de compléter le plan de financement.

→ Le dossier de demande de subvention - programme de travaux entretien, restauration et invasives 2012 sera transmis au Conseil Régional par CCB/Contrat de rivière.

Sur le reste du territoire, il n'y a pas pour l'instant de programmation 2012 compte tenu du manque d'appui technique aux collectivités (hors secteurs Beaufortain, canal Lallier couverts par le SATERCE/CG73). A noter que le recrutement du technicien de rivière est prévu à partir de juillet 2012.

B1-303 Restauration de l'espace de divagation fonctionnel sur l'Arrondine aux Glières, restauration des berges :

Il est demandé par les partenaires (Agence, Région) de travailler sur le projet global et pas uniquement, dans un 1^{er} temps, sur le confortement du pont, bien que prioritaire compte tenu des dégradations constatées.

L'approche globale pourrait permettre d'identifier une solution alternative vis-à-vis du pont tel que la réduction de l'emprise sur le lit mineur compte tenu de la configuration actuelle du site : secteur de dépôt avec une bande active très large à l'amont du pont et entonnement au niveau du pont – affouillement des piles actuellement constaté.

B1-404 Etude du remplacement du passage à gué par un ouvrage transparent sur la Chaise à Marlens :

M. Basso a transmis un devis – chiffrage de l'étude préliminaire (4700 € TTC). Vis-à-vis du financement du volet étude, Florence Javion précise que le dossier de demande de subvention sera établi sur la base de l'avant projet, celui-ci intégrera également l'étude préliminaire.

Le volet travaux n'a pas été intégré dans la fiche action. Florence Javion précise que l'Agence participe sur le volet études et travaux à hauteur de 50%.

->Il est proposé la mise en place d'un comité de suivi de l'opération.

B2-103 Travaux d'entretien et de restauration des zones humides

Virginie Bourgoïn précise que pour 2012, la zone humide des Georgières à Notre Dame de Bellecombe va faire l'objet de travaux de restauration. Il s'agit d'une mesure compensatoire.

Volet C : Gestion quantitative :

Sur la base des différentes actions inscrites (mesures et analyses des régimes hydrologiques, étude bilan de l'évolution de l'enneigement), Florence Javion fait part d'échanges actuels au niveau de l'Agence de l'Eau, sur la proposition d'une approche globale de cette thématique qui pourrait prendre la forme du volet de phase 1 : collecte des données des études type volumes prélevables.

De nombreux échanges ont lieu entre les participants (objectifs ? mise en œuvre ?...)

→ **Il est proposé de mettre en place un comité technique spécifique afin d'aborder ce point.**

D-101 Mise en place d'un suivi thermique :

Action qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du bassin versant Arly (procédure de création en cours), à partir de juillet 2012. Dans l'attente de la mise en œuvre, un comité technique sera constitué afin de structurer le réseau de suivi à mettre en place.

Ce comité technique sera également l'occasion d'aborder l'action D-102 suivi des populations indicatrices – transpondeurs, les objectifs, les retours d'expériences existants. Le plan de financement reste également à déterminer.

Volet D : actions d'information et de sensibilisation :

Ces actions seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du bassin versant Arly, en cours de création. La mise en œuvre effective se fera donc à partir de juillet 2012.

CONCLUSIONS

→ **Cf. conclusions intégrées aux points précédant,**

→ **Organisation à partir de mars de comité de suivi / comité technique pour les premières opérations (cf. conclusions précédentes et document annexe - avancement programmation 2012)**

→ **Au-delà des actions de la programmation 2012, il est nécessaire d'anticiper la mise en œuvre des opérations inscrites afin de lancer rapidement les volets études, notamment pour les projets de restauration des milieux aquatiques (B1) dans la mesure où les délais nécessaires aux études, dossiers réglementaires et instruction sont importants.**

3/MODE D'EMPLOI DU CONTRAT DE RIVIERE A DESTINATION DES COLLECTIVITES-MAITRES D'OUVRAGES, PRESENTATION ET VALIDATION

DISCUSSION

Cf. Guide mode d'emploi à l'attention des collectivités et structure maître d'ouvrage d'actions du contrat annexé

L'objectif de ce document est de fournir les repères nécessaires aux maîtres d'ouvrages dans l'organisation et le suivi des actions inscrites au contrat. Ce document aborde plusieurs points :

- Présentation des missions du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly,
- Suivi administratif du dossier,
- Récapitulatif de la mise en œuvre des opérations,
- Contenu des dossiers,
- Programmation, conditions et délais de transmission,
- Contacts,
- Instances de suivi du contrat.

Florence Javion propose de mettre en avant le suivi technique du syndicat plutôt que le suivi administratif (paragr. 2) qui est à annexer. Dans la mise en œuvre des opérations, il est nécessaire de faire ressortir :

- **La prise de contact préalable** avec le syndicat mixte des maîtres d'ouvrages des actions inscrites (hors volet A1 : assainissement),
- **La transmission (obligatoire) des dossiers de demandes de subventions** au syndicat mixte
- **L'association nécessaire du syndicat mixte à toutes les étapes du projet** (réunion, validation technique des documents, ...)

Mathias Louis demande à ce que soit distingué dans le plan de financement : l'investissement, le fonctionnement et les coûts internes.

Dans les annexes du document, il est proposé de supprimer la partie description de l'action/objectifs/gains.

CONCLUSIONS

→ **Reformulation du document sur la base des remarques précédentes, puis diffusion aux membres du comité technique pour validation. Une fois validé ce document sera transmis aux maîtres d'ouvrages.**

4/POINT SUR L'ORGANISATION ET L'ARTICULATION DES INSTANCES DE SUIVI DES PROJETS ET DU CONTRAT

DISCUSSION → CONCLUSIONS	
<p>Les instances de suivi du contrat ont fonctionnées en phase préalable du contrat sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du comité de rivière, - Du comité technique, - De commissions thématiques, <p>La mise en œuvre de la phase opérationnelle nécessite une réorganisation de ces instances (hors comité de rivière).</p> <p>Il ressort des différents échanges la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De travailler en toute transparence avec les élus référents même si les sujets sont techniques et complexes, - En parallèle de bien cibler la participation des élus afin de favoriser leur participation aux réunions nécessitant des prises de décisions. <p style="text-align: center;">→ Après plusieurs échanges les personnes présentes proposent de mettre en place :</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Un comité de pilotage (substitution de l'actuel comité « technique ») :</p> <p><u>Rôle</u> : suivi et débats des orientations du contrat, suivi et priorités de la programmation, suivi des indicateurs, lieu d'expression des points de blocages éventuels et solutions possibles, préparation des réunions du comité de rivière</p> <p><u>Composition</u> : (~15) élus référents des collectivités locales, partenaires techniques et financiers, services de l'état et représentants des usagers – même composition que l'actuel comité technique</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">↑↓</div> <div style="text-align: center;">↑↓</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Comités techniques par thématiques (volet ressources, agricole, ...)</p> <p><u>Rôle</u> : développement de problématiques techniques et mise en place d'actions</p> <p><u>Composition</u> : partenaires techniques, services de l'état, techniciens des collectivités locales et information des élus référents</p> <p><u>Fréquence de réunion</u> : en fonction de l'avancement</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Comités de suivi par opérations</p> <p>Comités spécifiques par opérations</p> <p><u>Rôle</u> : Suivi des actions</p> <p><u>Composition</u> : élus locaux, partenaires techniques et financier, services de l'état, prestataire</p> <p><u>Fréquence de réunion</u> : en fonction de l'avancement</p> </div> </div>	

6/CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARLY – POINT SUR L'AVANCEMENT ET LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

INFORMATION	Rappel des différentes étapes :
<ul style="list-style-type: none"> - Travail engagé par les élus référents des collectivités locales sur la définition : des compétences, des statuts, de la représentativité et du financement. Accompagnement juridique par l'ASADAC73 près de 12 réunions organisées. Nombreux contacts avec la Sous préfecture d'Albertville, assurant également le lien avec les autres arrondissements (Bonnevill, Annecy). - Lancement de la procédure de création – création à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - <u>modifications des statuts</u> de certaines structures intercommunales : CoRAL en septembre 2011, Com'Arly en novembre 2011 et Communauté de Communes du Pays de Faverges en janvier 2012. - <u>prise de délibération des collectivités membres</u> (approbation des statuts du syndicat, adhésion et désignation des représentants) : de février à mai 2012 - <u>+délibération complémentaires des communes membres</u> de CoRAL, CCB, Com'Arly, sur le principe d'adhésion de s communauté de communes au syndicat mixte. - Objectif d'arrêté préfectoral de création en juin 2012 	

7/POINTS DIVERS : SIGNATURE DU CONTRAT

DISCUSSION	
<p>Suite à l'agrément du contrat le 24/02 prochain, il est nécessaire d'envisager la signature du contrat.</p> <p>Après avoir consulté les cabinets des principaux signataires du contrat et compte tenu de la période de réserve électorale (23/03 au 17/06/12), il est proposé au comité :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'organisation de la signature du contrat par envoi des documents aux signataires (partie contractuelle) d'ici fin février – début mars,• L'organisation d'une réception pour signature officielle en juin (à l'issue des périodes de réserves) de façon à permettre une participation de tous les signataires.	
CONCLUSIONS	→ Proposition validée
→ Nombres d'exemplaires par signataires à déterminer	